



## COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

\* \* \* \*

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mil vingt,

Le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

**Étaient présents** : M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, M. **Richard** Thierry, Mme **Philippe** Christine, Mme **Gony** Karine, M. **Leguédois** Louis, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, M. **Jounot** Stéphane, Mme **Debarre** Hélène, Mme **Marie** Jessica, M. **Charuel** Vincent,

**Absent excusé** : M. **Lemaître** Jérôme donne pouvoir à Mme **Dufour** Cyrielle

**Absents** : M. **Jacquin** Laurent, Mme **Peyrol** Delphine

Le compte-rendu de la séance du 5 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité.

M. **Leguédois** Louis a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Réf : 2020 - 027**

**Objet de la délibération** : Vote du budget communal 2020

M. **Osmont** prend la parole et présente le budget aux membres présents.

### **En recettes de fonctionnement :**

- 002 excédent antérieur reporté =	92 991 euros
- 013 Atténuation de charges =	10 000 euros
- 70 Produits des services =	72 700 euros
- 73 Impôts et taxes =	396 296 euros
- 74 Dotations, subventions =	284 733 euros
- 75 Autres produits de gestion =	6 000 euros
- 76 Produits financiers =	5 euros

**TOTAL = 866 525 euros**

### **En dépenses de fonctionnement :**

- 011 Charges à caractère général	221 890 euros
- 012 Charges du personnel	298 700 euros
- 022 Dépenses imprévues	10 000 euros
- 023 Virement à la section d'investis.	142 474 euros
- 65 Autres charges de gestion	131 634 euros
- 66 Frais financiers	35 000 euros
- 67 Charges exceptionnelles	450 euros
- 73 Impôts et taxes	21 310 euros

**TOTAL = 866 525 euros**

**En recettes d'investissement :**

- 021 Virement de la section de fonct.	142 474 euros
- 10 Dotations	134 029 euros
- 13 Subventions d'investissement	7 370 euros
- 040	3 700 euros
<b>TOTAL = 287 573 euros</b>	

**En dépenses d'investissement :**

- 001 Report an dernier	89 029 euros
- 020 Dépenses imprévues	5 000 euros
- 16 Emprunts et dettes (rbt capital)	115 000 euros
- 20 Immobilisations incorporelles	21 652 euros
- 21 Immobilisations corporelles	56 892 euros
<b>TOTAL = 287 573 euros</b>	

Le budget est donc équilibré en fonctionnement à la somme de 866 525 euros et en investissement à la somme de 287 573 euros.

*A l'unanimité, les membres présents approuvent le budget.*

*Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0*

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :
---

**Réf : 2020 - 028**

**Objet de la délibération :** Délibération autorisant le Maire à recruter des agents occasionnels

Monsieur Gobé explique aux membres du conseil qu'une délibération est nécessaire pour qu'il puisse recruter des agents en cas de besoin : remplacement congés maladie, surcroit de travail, emplois saisonniers... Le recrutement est effectué par la commission du personnel.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-2ème alinéa ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

*Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire, pour toute la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3-2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;*

- de charger le Maire de la constatation des besoins ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;

- la présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins de service le justifient.

Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

**Réf : 2020 - 029**

**Objet de la délibération :** Délibération désignant deux conseillers municipaux à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur Gobé informe les membres présents qu'il est nécessaire de désigner deux membres du conseil pour mettre à jour les listes électorales, vérifier les demandes d'inscription et effectuer des radiations. Il est proposé au plus jeune membre du conseil et au plus âgé (hors maire et adjoints) de participer à cette commission de contrôle.

A l'unanimité, M. **Leguédois** Louis et M. **Jounot** Stéphane sont désignés membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –  
Réception par le Préfet :

\* \* \* \*

### **Rapport des commissions :**

*Commission travaux :* M. Richard présente les travaux prévus en 2020 et les projets pour les années futures.

*Commission Fêtes et cérémonies :* Mme Philippe présente les projets et les manifestations prévus en 2020/2021.

*Commission Communication :* Des réunions ont eu lieu les 8 et 23 juin pour préparer le flash info, simple et synthétique. La prochaine réunion aura lieu le 15 septembre pour étudier les différentes solutions d'applications mobiles qui permettront de limiter le boitage et d'informer en temps réel la population.

*Commission scolaire :* Une première réunion a eu le 16 juin avec présentation des axes de travail et un résumé a été fait sur les actions menées à l'école pendant la crise sanitaire.

*SIGRSO (restauration scolaire) :* L'élection du président et des vice-présidents a eu lieu. Mme Sarah Heyvang a été élue Présidente.

*Communauté de Communes :* Les élections auront lieu le 9 juillet suivies d'une réunion de composition des commissions le 16 juillet

*Syndicat scolaire :* L'élection du président et des vice-présidents a eu lieu. M. Benoit a été réélu Président.

## Questions diverses :

M. Gobé :

- La société Sofaxis (courtier en assurance du personnel) souhaiterait programmer un rendez-vous téléphonique pour faire le point sur les contrats. M. Jounot est invité à y participer.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 18h30 pour élire les délégués (3 titulaires et 3 suppléants) à l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020. Ce conseil est fixé à 18h30 à la mairie d'Esquay notre dame.
- Monsieur Gobé donne lecture d'un courrier d'une collégienne qui souhaiterait qu'un abri-bus soit installé dans la rue du Lavoir. Sa demande va être étudiée par la commission des travaux (ce projet a déjà fait l'objet d'études les années précédentes mais n'avait pas abouti en raison de l'absence d'emprise foncière).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h50.

*Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2020.*

Esquay Notre Dame, le 30 juin 2020

Le Maire,

